

Adresse du conseil-général de la commune de Mont-Braisne, ci-devant Château-Renault (Indre-et-Loire) qui annonce l'envoi de l'argenterie de l'église au district et le changement de son nom, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général de la commune de Mont-Braisne, ci-devant Château-Renault (Indre-et-Loire) qui annonce l'envoi de l'argenterie de l'église au district et le changement de son nom, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35718_t2_0139_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

19

Les citoyens composant le conseil-général de la commune de Mont-Braisne, ci-devant Château-Renault, département d'Indre-et-Loire, font part à la Convention que leurs cloches sont descendues et parties pour la fonderie; que leur argenterie d'église est déposée au district, et que leurs jeunes gens de la dernière réquisition brûlent de se mesurer avec les satellites des despotes (1).

Mention honorable (2). Renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

[*Mont-Braisne, 7 niv. II*] (4)

« Citoyens représentants,

Les hommes libres doivent bannir les phrases harmonieuses; des faits doivent être le langage du républicain.

Profondément affligés du silence que vous avez gardé sur quelques-unes des adresses, nous ne trouvons de consolation qu'en vous retenant de nouveau nos vœux et l'esprit public qui nous anime.

Vous êtes la foudre des tyrans et des aristocrates, nous vous avons invités à rester à vos postes.

Des scélérats souilloient l'enceinte de la Convention; ils ont monté sur l'échafaud; nous avons applaudi à votre courage et à l'énergie du tribunal qui a purgé la République de ces monstres.

Le nom de cette commune (Châteaurenault) rappeloit des marques désastreuses de l'ancien régime, nous l'avons changé en celui de Montbraisne tiré de la rivière de Braisne qui arrose cette commune, et de la position de la commune même. Nous vous avons demandé la sanction de ce changement et la Convention ne l'a pas encore prononcé, cette commune portera dorénavant le nom de Montbraisne.

Nos cloches sont descendues et parties pour la destination indiquée par le Ministre.

Nous avions deux prêtres, ils ont déposé leurs lettres de prêtrise.

Notre ci-devant église va être incessamment consacrée au Temple de la Raison, l'argenterie est déposée chez le receveur du district.

Les jeunes gens de la levée de 18 à 25 ans brûlent de se mesurer avec les brigands couronnés.

Le règne de la Raison et des lois, la liberté, l'égalité ou la mort, voilà notre point de ralliement.

De la fermeté, de l'énergie, du courage, exécution aux despotes, guerre à l'aristocratie, aux modérés, appui aux patriotes, et ça ira. Vive la République, Vive la Montagne. S. et F.»

COUTURIER-BUISSON (*maire*), GIBERT (*off. municip.*), PEAU (*notable*), BELLEMATY (*notable*), MIE (*off. municip.*), BOURGUINEAU (*proc. de la comm.*), MOREAU (*off. munic.*), BLUCH (*notable*), JALIAU (*secrét. greffier*).

(1) P.V., XXIX, 84.

(2) B^{1a}, 21 niv. (1^{er} suppl¹): Montbriand pour Mont Braisne.

(3) Mention de la main de Perrin.

(4) F¹⁷ 1008¹, pl. 1, p. 1624.

P.S. — Notre commune a tellement été mise en oubli que Jaliau, secrétaire greffier, a fait don de boucles et de colles d'argent qui ont été annoncés au Bulletin du 19 imaire avoir été donné par un citoyen de Bouhin, Veuillez réparer votre erreur.

[*Extraits des délibérations de la comm.*]

Séance du 1^{er} nivôse.

Le Conseil général de la commune après avoir entendu le procureur de la commune arrête que dorénavant le nom de cette commune (Châteaurenault) sera changé en celui de Montbraisne tiré de la rivière de Braisne qui arrose cette commune et de la position de la commune même, située sur une montagne.

Fait et arrêté à la Maison commune les jours et an que dessus. Le registre est signé: COUTURIER-BUISSON (*maire*), GIBERT, MOREAU Luc (*off. municip.*), BLUCHE (*not.*), THORIGNY et BELLE (*not.*), JALIAU (*secrét.*).

Séance du 7 nivôse.

Le Conseil général persuadé que si la Convention n'a pas fait mention de l'arrêté de cette commune qui change le nom de Châteaurenault en celui de Montbraisne c'est que ce même arrêté n'a pas été remis au Comité de Révision, mais comme dans cet instant la loi astreint seulement les communes qui changent de nom à en prévenir la Convention nationale.

Le Conseil général après avoir entendu le procureur de la Commune arrête que cette commune portera dorénavant le nom de Mont-Braisne et qu'il en sera donné avis dans le jour au Comité de révision de la Convention nationale. P.c.c. COUTURIER-BUISSON (*maire*).

20

Les administrateurs du district de Mont-Braisne demandent que les croix qui se trouvent ailleurs que dans les temples disparaissent incessamment, et que celles qui sont plantées dans les carrefours soient remplacées par des poteaux indicateurs, à l'aide desquels le voyageur parcourera facilement des chemins inconnus (1).

Mention honorable (2), renvoi au comité d'instruction publique.

[*Mont-Braisne, 14 niv. II*] (3)

« Citoyens Représentants,

Lorsque les premiers meurtriers du genre humain eurent établi leur fortune sur les malheurs publics, lorsque s'arrogeant l'odieuse dénomination de rois, ils eurent amené leurs semblables par la terreur et les supplices à se dire les humbles sujets de leur fausse grandeur; pour consacrer ces événements déplorables, ils eurent soin d'inaugurer avec éclat, dans les villes qu'ils tyrannisoient des monuments de leur puissance et de la foiblesse des humains, ou plutôt de leur cruauté et de la crédulité des peuples.

(1) P.V., XXIX, 84. Mention dans *Audit. nat.*, n^o 471.

(2) B^{1a}, 21 niv. (1^{er} suppl¹).

(3) F¹⁷ 1008¹, pl. 1, p. 1623.